DROIT DES PARTICULIERS

Liquidation de la succession : évaluer la masse, partager et régler les droits

La liquidation d'une succession bute rarement sur les principes mais sur les opérations de compte. Les donations antérieures n'ont pas été tracées, le régime matrimonial n'a pas été liquidé au préalable, les biens sont évalués à des dates discutées et les héritiers contestent les rapports et les récompenses. Le dossier s'enlise faute d'une méthode claire de reconstitution de la masse. Ces deux jours suivent la chaîne complète des opérations. Le participant liquide le régime matrimonial préalable, reconstitue la masse de calcul et la masse de partage, traite rapports et réductions, détermine la part de chacun puis conduit les opérations de partage jusqu'au calcul des droits dus.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 565 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Clercs et collaborateurs de notaires juristes en gestion de patrimoine avocats généralistes et conseillers en banque privée.

PRÉREQUIS
Connaître les règles de dévolution successorale et les régimes matrimoniaux.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Liquider le régime matrimonial préalablement aux opérations successorales
- Reconstituer la masse de calcul et la masse à partager
- Traiter les rapports de donations et les opérations de réduction
- Déterminer les droits de chaque héritier et du conjoint survivant
- Conduire les opérations de partage et traiter l'indivision
- Établir le calcul des droits dus et identifier les abattements applicables

03 Programme détaillé

M1 Préalables à la liquidation

- Nettoyer le dossier avant de compter
- Liquidation du régime matrimonial et sort des biens communs
- Récompenses et créances entre époux
- Inventaire de l'actif et du passif de la succession
- Identification des héritiers et des options exercées
- À retenir : Aucune masse successorale ne peut être arrêtée tant que le régime matrimonial n'a pas été liquidé.

M2 Reconstitution des masses

- Faire entrer les libéralités dans le calcul
- Masse de calcul et masse à partager
- Rapport des donations et modalités d'évaluation
- Libéralités hors part successorale
- Réduction des libéralités excessives
- Traitement de l'assurance vie dans les opérations
- Cas pratique : Les participants reconstituent la masse d'une succession comportant plusieurs donations anciennes.

M3 Détermination des droits

- Attribuer à chacun sa part
- Droits du conjoint survivant et options ouvertes
- Répartition entre descendants et autres héritiers
- Effets des libéralités reçues sur la part de chacun
- Traitement des créances entre héritiers
- Atelier : Chaque groupe calcule les droits des héritiers d'un dossier puis confronte ses résultats aux autres groupes.

M4 Partage et règlement

- Clore la succession
- Composition des lots et traitement des soultes
- Indivision successorale et sortie d'indivision
- Partage amiable et partage judiciaire
- Calcul des droits dus et abattements applicables
- Déclaration et pièces à produire
- Mise en situation : Une réunion de partage est jouée avec un héritier qui conteste l'évaluation d'un bien attribué.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 565 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr